

**Le Conseil Municipal se réunira le Jeudi 20 Août 2020 à 19h30
dans la Salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de commerce place des Marcs (Mme Laure Botton)
2. Autorisation de signature bail commercial (délibération)
3. COVID – campagne de dépistage suite aux brassages de population dûs aux vendanges + population
4. Emprise d'une voirie sur parcelle privée
5. Arrêté pour police des jardins (tonte, brûlage des déchets verts).
6. Suppression arrêté " interdit sauf riverain rue de la croix Carron
7. Instauration d'une interdiction de circuler, en raison d'une limitation de tonnage (5 tonnes) rue des brécatois.
8. Compte rendu "Place des Marcs" projection aménagement de places de parking disponibles place du Plâtre
9. Aménagement "Place de Durbuy" et terrain multisports
10. Mise a disposition bureau dans l'enceinte de la Mairie.
11. Questions diverses

Extrait du PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt août à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 17 août 2020 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> Mme PERRET Mireille	<input checked="" type="checkbox"/> Mme BERNET Marie José	<input type="checkbox"/> M. MIDEY Jean-Yves (p)
<input checked="" type="checkbox"/> M. TERRET Maxime	<input checked="" type="checkbox"/> M. TRIBOULET Mathieu	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane (p)
<input checked="" type="checkbox"/> Mme GIOVANNONE Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CHOMIENNE Laurence	<input checked="" type="checkbox"/> M. BOISSON Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M. DE SONIS Joseph	<input type="checkbox"/> M. BARBET Grégory
<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> M. DURAND Pascal	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude

Mme WILSON Marie-Claude a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2020 : le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Présentation du projet de commerce place des Marcs (Mme Laure Botton)

Madame Laure Botton déjà propriétaire d'une boutique de décoration sur la commune de JULIENAS souhaiterait louer le local disponible de la place des Marcs .

Madame le Maire demande au Conseil son avis sur la proposition de Laure Botton.

LE CONSEIL : (13 pour, dont 13 présents)

Madame le Maire remercie Laure BOTTON pour sa présentation et demande à Laure Botton de se mettre en relation avec l'architecte pour la préparation du permis d'aménager.

2. Autorisation de signature de bail commercial « place des Marcs »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de Commerce, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment communal situé « Place des Marcs » a été rénové pour permettre l'ouverture d'une boulangerie.

Madame le Maire indique qu'à ce titre, un bail commercial devra être conclu avec le futur gérant de la boulangerie, Monsieur Loïc GROS.

L'étude de Maître DELAYAT-DUTHY - 60 impasse Saint-Roch – 71 570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY est en charge de la rédaction de ce bail commercial.

Le bail sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir à la signature de l'acte de bail.

Le local donné à bail se situe au : 3 place des Marcs à Saint Amour Bellevue (71 570), cadastrés section C n°636.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 1440 euros TTC (1200 euros HT) par mois

Le Conseil Municipal dans une démarche solidaire souhaite faire un rabais de 30% du loyer la 1^{re} année soit 1 008 € TTC (840 € HT) et un rabais de 20% la 2^e soit 1 152 € TTC (960 € HT) et à partir de la troisième année 1440 euros TTC (1200 euros HT) par mois

Sur proposition de Madame le Maire, chaque élu présent est invité à délibérer.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail commercial avec Monsieur Loïc GROS gérant de la boulangerie comme mentionné ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec le dossier.

♦ DE 2020/029

3. COVID 19 – campagne de dépistage suite aux brassages de population dûs aux vendanges + population

Un dépistage est organisé par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté en partenariat avec la commune de St-Amour Bellevue, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire, la Préfecture, et le Laboratoire d'analyses médicales Novelab Mâcon Nord.

Le dépistage est gratuit et sans rendez-vous le mardi 25 août 2020 de 16 h à 20 h à la salle des fêtes de SAINT AMOUR BELLEVUE – Le Bourg – Place de l'Église. Les résultats seront communiqués sous 48 heures.

4. Emprise d'une voirie sur parcelle privée

« Il nous est conseillé de tenter de trouver un accord amiable avec l'intéressé en lui proposant d'acheter la portion de parcelle nécessaire pour garantir la bonne circulation des véhicules sur la voie »

5. Arrêté pour police des jardins (tonte, brulage des déchets verts).

Afin que les citoyens vivent en harmonie sur la commune de Saint Amour Bellevue, Madame le Maire propose de mettre en place un petit guide qui précisera une série de mesures ou d'obligations que tout citoyen devra respecter.

Extrait du PV DU 20 AOUT 2020

Des arrêtés valideront ces différentes mesures .

Ce livret peut également être préparé avec le CMJ.

La commission « environnement » sera en charge du dossier.

Ces informations figureraient également sur Panneau Pocket, application à l'étude.

6. Suppression arrêté " interdit sauf riverain rue de la croix Carron

Madame le Maire propose d'enlever le panneau « interdit sauf riverain » rue de la Croix Carron.

En effet, afin de permettre l'application de l'arrêté suivant, il convient de permettre aux véhicules de plus de 5 tonnes de circuler sur la route de la Croix Carron dans le sens Route de Pruzilly, Route des crus du Beaujolais.

Le Conseil se prononce positivement sur cette proposition.

7. Instauration d'une interdiction de circuler, en raison d'une limitation de tonnage (3,5 T) rue des Brécatons.

Afin de régler le problème d'accès au hameau des Brécatons par la rue des Brécatons, il est proposé de prendre un arrêté interdisant l'accès aux poids lourds de plus de 3,5 T de cette voie trop étroite à 300 mètres

Madame le Maire propose de mettre en place un panneau interdit de circuler pour les poids lourds 3.5T – rue des Brécatons, avec arrêté à l'appui.

Le Conseil se prononce positivement sur cette proposition.

♦ AR 2020/052

8. Compte rendu "Place des Marcs" projection aménagement de places de parking disponibles place du Plâtre

En raison des congés d'été, les entreprises vont redémarrer la semaine prochaine (24 aout 2020). La prochaine réunion de chantier aura lieu le 27 aout 2020 à 14 heures.

9. Aménagement "Place de Durbuy" et terrain multisports

Après réflexion il est décidé de voir comment s'organise cette nouvelle disposition, avant d'intervenir sur ce terrain.

a. Suggestion : créer des places de parking avec entrée et sortie sur la route de Saint Amour.

Place des Marcs : 19 places

Place du Plâtre : 25 places

Total : 71 places

Riverains : environ 20 places (hors salariés)

A destination des visiteurs : 51 places x 2 = 102 personnes

10. Mise a disposition bureau dans l'enceinte de la Mairie.

Madame le Maire propose de louer le bureau qui se trouve dans le hall de la mairie à un cabinet d'ostéopathe qui sera un annexe à un cabinet sur Charnay les Macon L'entrée se fera par l'entrée principale de la mairie.

L'entretien sera pris en charge par les locataires.

Madame le Maire propose un loyer à 200 euros mensuels.

LE CONSEIL donne son avis : (13 pour, dont 13 présents)

11. Création d'un comité consultatif

Madame le Maire rappelle que l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués, et associer toute personne qualifiée en raison des questions débattues.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer le Comité Consultatif suivant :

- **Comité Consultatif Bâtiments publics et Aménagement du territoire communal**

Madame le Maire propose de fixer la composition de ce comité consultatif comme suit :

1 Président, 2 membres du Conseil Municipal , 1 membre en qualité de personne extérieure

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE Madame le Maire à fixer la composition de ce comité consultatif comme suit :

- Un président- Mr Claude BOISSON

- 2 membres du Conseil Municipal – Mme Catherine CANARD - Mr Jean-Yves MIDEY

- 1 membre en qualité de personne extérieure – Mr Douglas WILSON

ATTRIBU un budget annuel de 1000 euros, inscrit au budget de la commune, pour son fonctionnement.

◆ DE 2020/030

Date du prochain CM : Mardi 15 septembre 2020 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36

